



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

06 juillet 2015

Dossier complet le

23 juillet 2015

N° d'enregistrement

F. 974.12.P.00125

1. Intitulé du projet

Aménagement du carrefour du Colosse sur la RD47, (Commune de Saint-André)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du patrimoine

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Conseil Général de la Réunion

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Mme la Présidente du Conseil Départemental

RCS / SIRET

2 2 9 7 4 0 0 1 4 0 0 0 1 9

Forme juridique

Collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6°d	Modification de route sur un linéaire d'environ 840 mètres (<3km linéaires) création d'une bande cyclable de 1,5 m dans chaque sens de circulation, modernisation du réseau de gestion des eaux pluviales
51°a	NON CONCERNE Défrichement d'environ 0,2 hectare
6°e	NON CONCERNE Aménagement d'un carrefour giratoire d'une emprise d'environ 0,1 hectare

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet a pour objectif l'aménagement d'une portion de la RD47 (840 mètres), à Saint-André, de part et d'autre du carrefour RD47/ Chaussée Royale, afin d'améliorer les échanges et les conditions de sécurité au droit de la Chaussée Royale menant au Parc du Colosse, notamment au regard de la fréquentation importante de ce site de loisirs. Les travaux consistent en :

- l'aménagement d'un giratoire d'une emprise de 0,1 hectare en remplacement du carrefour RD47/ Chaussée Royale
- la création d'une bande cyclable de 1,5 m dans chaque sens de circulation sur une portion de 840 ml
- la reprise de la structure de chaussée existante
- le traitement de l'éclairage public du carrefour
- l'enterrement des réseaux EDF et Telecom
- la modernisation du réseau de gestion des eaux pluviales

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'améliorer les échanges et les conditions de sécurité au droit de la Chaussée Royale menant au Parc du Colosse, notamment au regard de la fréquentation importante de ce site de loisirs.

Il a pour vocation :

- de sécuriser les flux d'échanges routiers entre la RD 47 et la chaussée royale grâce à la mise en place d'un carrefour giratoire au lieu d'un carrefour plan favorisant la circulation à grande vitesse sur cette ligne droite.
- de favoriser les circulations douces au droit du site (cycles et piétons)
- d'améliorer la gestion des eaux pluviales au droit du site par rapport à l'existant
- d'améliorer la qualité paysagère du site en enterrant les réseaux EDF et Télécom

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet prévoit la réalisation des travaux suivants:

- Terrassements
- Aménagement du carrefour giratoire à trois branches avec une largeur d'anneau de 15 mètres (S=0,1 hectare)
- La réalisation de sur-largeurs de 1.50 m, de part et d'autre de la chaussée existante, pour la création de pistes cyclables,
- La reprise du tapis d'enrobé sur 325 ml au Nord du carrefour Direction Sainte-Suzanne) et sur 475 ml au Sud du carrefour (Direction Saint-Benoit) et environ 40 ml sur la partie donnant accès au Parc du Colosse (Chaussée Royale),
- L'aménagement des accotements et la mise en place de canalisation pour l'assainissement pluvial,
- L'aménagement de l'éclairage public du carrefour,
- La mise en souterrains des réseaux EDF et Télécom,
- La signalisation routière (horizontale et verticale).

Le maintien de la circulation et de l'accès des riverains sera assuré durant toute la durée des travaux.

Des installations de chantier seront nécessaires, leur implantation n'est à l'heure actuelle pas fixée.

Elles devront notamment comporter un parking pour les voitures automobiles (<100 places) et un bureau pour le Maître d'oeuvre, éclairé, climatisé et couvrant une surface minimum de 20 m²

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La destination du site suite à ces travaux sera la même qu'actuellement à savoir une zone de circulation permettant notamment de desservir la zone de loisir du Colosse.

Le fonctionnement du site sera optimisé par de meilleures conditions de sécurité des flux d'échanges, l'amélioration de la gestion des eaux pluviales, la mise en valeur paysagère du site et en favorisant les circulations douces sur le site.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Etude d'impact (selon résultats cas par cas) ;
 Notice d'incidence au titre du Code de l'Environnement (Régime à définir),
 Enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique au titre du code de l'expropriation,
 et éventuellement au titre du Code de l'environnement si le projet est soumis à autorisation Loi sur l'eau
 Demande de défrichement

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Dans le cadre de cette demande d'examen au cas par cas, le maître d'ouvrage souhaite un positionnement de l'AE concernant l'ensemble des procédures évoquées ci-dessus

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Linéaire de voiries aménagées	840 mètres linéaires
Surface du terrain d'assiette des travaux comprenant l'ensemble des zones d'intervention	Environ 1,3 hectare
Emprise du giratoire	0,1 hectare

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

RD 47 PR1 +400 à PR1 +950
 Carrefour RD 47/ Chaussée Royale
 Le Colosse
 97440 Saint-André

Coordonnées géographiques¹ Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 55 ° 39 ' 21,75 " E Lat. 20 ° 56 ' 1,20 " S

Point d'arrivée : Long. 55 ° 39 ' 51,41 " E Lat. 20 ° 56 ' 4,34 " S

Communes traversées :

Saint-André

- 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui ^x Non
- 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui Non ^x
- 4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?
- 4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui Non ^x
- Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est déjà utilisé comme lieu de circulation routière et flux d'échanges entre la RD47 et la Chaussée Royale desservant le Parc du Colosse. Les bordures de voiries, ponctuellement impactées dans le cadre du projet sont majoritairement occupées par :

- des fossés à ciel ouvert et accotements enherbés
- des alignements boisés (présence notamment de manguiers, jacquiers, papayers, cocotiers, flamboyants et bois noir)
- quelques parcelles en friche ou cultivées

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date

d'approbation :

Précisez le ou les

règlements applicables à la zone du projet

La commune de Saint-André est dotée d'un POS approuvé le 21 décembre 1994. Par délibération en date du 18 septembre 2014, le Conseil Municipal de Saint-André a prescrit la révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) sur l'ensemble du territoire communal. Le nouveau PLU n'est à l'heure actuelle toujours pas en vigueur.

L'emprise du projet est concernée par les zones suivantes :

- INCA : zone non équipée réservée aux activités agricoles, protégé en raison de la valeur agronomique des sols, de la qualité des paysages, du coût des infrastructures
- UD : Zone d'habitat individuel et rural

En zone INCA sont autorisés "les ouvrages publics d'infrastructure" tandis qu'en zone UD sont admises "les constructions à usage d'infrastructures".

Le projet est donc compatible avec le POS de Saint-André.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Saint-André est partiellement classée en zone de montagne, cependant le projet est situé à environ 1 km du littoral.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-André est une commune littorale.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé à plus de 1 km au Sud-Est de la zone humide de l'étang de Bois Rouge.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Saint-André dispose d'un Plan de Prévention du Risque d'inondation approuvé le 25 juin 2014. Le projet se situe en zonages R1 B2 et B3 (aléa fort, moyen et faible).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe au plus près à environ 780 mètres de la cheminée du Colosse, inscrite sur la liste des monuments historiques. Le projet n'intercepte pas le périmètre protégé (de 500 mètres) de ce monument.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit 1650 m ³ de déblais (pour l'élargissement et la mise à niveau de la voirie) et 120 m ³ de démolition d'ouvrages. Il prévoit également 990 m ³ de fouilles en vue de la mise en place des canalisations.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	400 m ³ de tout venant (matériau différent de celui de l'extraction) seront utilisés en complément pour le remblaiement des fouilles.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet nécessitera le défrichage des abords actuels de la voirie constitués par des délaissés routiers enherbés et des haies d'arbres fruitiers ornementaux. Ce défrichage sera d'environ 0,2 hectare. Etant donné le caractère anthropisé du site, les habitats en présence devraient présenter une valeur écologique limitée.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD47 (voirie du projet) est classée en zone d'aléa élevé (R1) pour le risque d'inondation au PPRI de la commune. Ses abords proches (bande d'environ 10 mètres de part et d'autre de la voie) sont classées en zone d'aléa moyen (B2). Ces zonages autorisent "les travaux de desserte routière, TCSP ou piétonne" De plus, les travaux réalisés au niveau du système d'assainissement pluvial permettront d'améliorer la gestion des eaux pluviales du site par rapport à l'existant.

Risques et nuisances	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendre la consommation d'espaces classés comme agricoles (zonage 1Nca) au POS de Saint-André, au niveau des bordures de la RD47 (élargissement d'environ 3,5 mètres de la voirie et modernisation des fossés de collecte des eaux pluviales). Les abords de la RD47 consommés dans le cadre du projet sont actuellement occupés par des délaissés routiers enherbés et des alignements d'arbres fruitiers ornementaux (parfois en bordure de champs de cannes). Au niveau du futur giratoire, environ 200 m ² d'espaces de cultures (bananes) seront consommés.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD47 (voirie du projet) est classée en zone d'aléa élevé (R1) pour le risque d'inondation au PPRI de la commune. Ses abords proches (bande d'environ 10 mètres de part et d'autre de la voie) sont classées en zone d'aléa moyen (B2). Ces zonages autorisent "les travaux de desserte routière, TCSP ou piétonne". La zone du projet n'est pas concernée par un risque de mouvements de terrain (source:risquesnaturels.re)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase chantier : bruit des engins et des travaux mais limités à la durée du chantier
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation : bruit de la circulation sur les voiries MAIS bruit déjà existant sur le site actuellement. Le projet n'augmentera pas les nuisances existantes actuelles
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : Emissions de Gaz à Effet de Serre liées aux engins mais absence d'odeurs En phase d'exploitation : Emissions de Gaz à Effets de Serre liées à la circulation motorisée, MAIS circulation routière déjà existante au niveau du site
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase chantier : vibrations causés par les engins mais impact limité à la durée du chantier
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En phase d'exploitation : non

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>8 candélabres seront implantés au niveau du giratoire, afin d'assurer la sécurité des flux d'échanges entre la RD47 et la Chaussée Royale.</p> <p>Actuellement, un seul candélabre est existant au niveau de cette portion de voirie. Les autres candélabres implantés le long de la RD47 seront conservés.</p> <p>Le choix des luminaire intègre les préconisations de la SEOR.</p> <p>A ce titre aucun risque de pollution lumineuse n'est encouru.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>En phase chantier : émissions de GES et poussières liés aux engins mais impact essentiellement limité à la phase de terrassements du chantier</p> <p>En phase d'exploitation : émissions de GES liées à la circulation routière mais déjà existantes actuellement</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Les eaux pluviales ruisselant au niveau des voies de circulation (RD47 et Chaussée Royale) et sur les voies cyclables seront collectées au niveau du système d'assainissement pluvial situé de part et d'autre de la voirie et composé des éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - canalisations en polyéthylène de 400 à 800 mm de diamètre, - caniveaux en béton. <p>Certaines portions de fossés existantes seront curées et reprofilées.</p> <p>Le projet permettra de mieux gérer les eaux pluviales et l'inondabilité au niveau du site. Malgré ces mesures, le projet augmente les surfaces imperméables du site (0,5 à 0,55 ha) : à ce titre, une légère augmentation des rejets hydrauliques pourra lui être attribué.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>En phase chantier : Démolition d'ouvrages en maçonnerie ou en béton existants (120 m3), évacuation d'environ 2000 m3 de déblais liés à l'élargissement de la voirie, à la mise à niveau de son fond de forme et à la pose de canalisations)</p> <p>En exploitation : non</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<p><input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>La zone d'étude n'est concernée par aucun périmètre de protection de monument historique. La vocation du projet est de valoriser le site en enfouissant les réseaux EDF et Télécom aériens, points noirs paysagers majeurs du site.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>	<p>Le projet nécessitera l'expropriation de 27 parcelles. 85% de ces parcelles sont concernées par le projet sur moins de 2% de leur superficie totale (bordures de la RD47). Ainsi, le projet ne remettra pas en cause la vocation principale initiale des parcelles, qu'elle soit naturelle ou agricole. Par ailleurs, aucune construction ne sera détruite dans le cadre du projet.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non ^X Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non ^X Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Critères qui peuvent justifier la nécessité d'une étude d'impact :

- Projet situé majoritairement en zone INCa du POS de Saint-André
- Projet situé majoritairement en zonages R1 et B2 du PPRI de Saint-André
- Augmentation de l'imperméabilisation du site

Critères qui peuvent justifier l'absence de nécessité de réaliser une étude d'impact :

- Emprise réduite des travaux (environ 1,3 hectare), au niveau de voiries existantes
- Durée réduite des travaux
- Objectif de sécurisation du site par la mise en place d'un giratoire permettant une gestion adaptée des flux d'échanges, par l'éclairage du site et par la modernisation du réseau de gestion des eaux pluviales.
- Objectif de valorisation paysagère du site à travers l'enterrement des réseaux aériens, points noirs paysagers majeurs
- Les travaux n'entraîneront pas d'interruption de la circulation routière
- Le défrichage nécessaire dans le cadre du projet sera strictement limité aux emprises du projet
- 85% des parcelles expropriées dans le cadre des travaux le sont sur moins de 2% de leur emprise totale (uniquement en bordure de voiries)
- Absence d'enjeux écologiques majeurs

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Annexe 6 : Caractéristiques principales des ouvrages, EMO (Maître d'oeuvre) 2013 - Annexe 7 : Plan du réseau de gestion des eaux pluviales, EMO 2012 - Annexe 8 : Éléments de réponse aux demandes de la DEAL

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **ST DENIS**

le, **23 JUIL. 2015**

Signature




Dimitri STARK